

BALLAISON



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal Mardi 24 février 2026

Ouverture de la séance à 19 heures 00.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 19 février 2026

PRÉSENT(E)S : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, M. COCHARD Fabien, Mme VULLIEZ Madeleine, M. MEYNET Jacques, M. TRAIN Raymond, M. THEVENOT Gérald, Mme GREGOIRE Corinne, M. CARTILLIER Antoine, M. UGO Alexandre.

ABSENTES : Mme ROSSET Sandra, Mme BERTHOLON Stéphanie

EXCUSÉ(E)S :

EXCUSÉ AYANT DONNE POUVOIR :

M. LAGALISSE Clément a donné pouvoir à M. MEYNET Jacques

Mme RAPIN Christiane a donné pouvoir à M. UGO Alexandre

Mme LOUBET Chantal a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme NEYROUD Michèle

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 janvier 2026 est adopté à l'unanimité

FINANCES

• Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 24 février 2026

1. EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE				
Opérations réelles				
PREVISIONS	Fonctionnement	Investissement	Total	
Dépenses prévues	0	0	0	
Dépenses réalisées	327 343	288 787	616 130	
Recettes prévues	0	0	0	
Recettes réalisées	139 183	713 268	852 450	
Excédent		424 481	236 320	
Déficit	-188 161			

2. EXECUTION DES PROGRAMMES D'EMPRUNT					
Emprunts prévus pour l'exercice en cours (GROUPE SCOLAIRE)					
0					
EMPRUNTS REALISES DEPUIS LE 1er JANVIER année 2026					
Objet	Reste à Payer	Intérêts	Annuité	A payer	Fin prêt
Voirie Marcorens	575 794	8 924	47982	56 906	2037
Construction Mairie	158 436	5 545	77855	83400	2027
Groupe Scolaire 1	2 438 548	91 822	63802	155624	2049
Groupe Scolaire 2	2 940 000	108 014	120000	228014	2050
EPF Aslam	222 414	7 801	55603	63444	2028
EPF Michel	304 972	7 033	25415	32448	2036
Syane Prêt	3 220	219	3001,74	3220	2027
Syane Crapons sud	17 200	1 076	7524	8 600	2028
Total	6 640 164	230 434	401183	631656	
Ligne de Trésorerie					
Néant					

3. EXECUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (avec les engagements)				
	Prévues	Réalisées	%	
20 - Immobilisations incorporelles (logiciel...)				
21 - Immobilisations corporelles (Syane, gros matériel...)	0	105 192		
23 - Immobilisations en cours (Groupe scolaire...)	0	523 952		
27 - Autres Immobilisations (EPF 74)	0	0		
Total	0	629 144		

GROUPE SCOLAIRE				
Montant payé sur fonds propres de 2022 à 2024 :	598 662,89 €			
Montant payé sur fonds propres depuis décembre 2025 :	827 353,39 €			
Montant des factures payées avec le prêt de 2 500 000 € :	2 500 000,00 €			
Montant des factures payées avec le prêt de 3 000 000 € :	3 000 000,00 €			
dont Factures de travaux (inclus RG)	5 762 674,83 €			
dont Factures MOE/études (egsol, socotec)	855 336,81 €			
Remboursement LTI	300 000,00 €			
Assurance TRC	10 289,97 €			
Assurance DO	44 987,44 €			
Banque (capital)	10 106,25 €			
Géomètre	3 720,00 €			

Changement Important depuis le mois dernier				
5. RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)				
SUBVENTIONS PREVUES				
0				
SUBVENTIONS REALISEES GROUPE SCOLAIRE				
0				
FCTVA & TAXE AMENAGEMENT				
Prévisions	201 000			
Réalisations FCTVA	0			
Réalisations Taxe aménagement	772			
Taux de réalisation				

Monsieur le Maire a également transmis aux conseillers un point détaillé de l'avancement financier de la construction du groupe scolaire.

• Délibération - Budget principal – Vote des subventions aux associations pour l'année 2026 – Complément à la délibération n°1 du 13/01/26

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets et mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la commune, la part des fonds propres, etc.

Monsieur le Maire présente les demandes des associations des donneurs de sang du Bas Chablais, de la MFR Le Village et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ALLOUER** pour l'année 2026 les sommes suivantes :
 - 150 € à l'association des donneurs de sang du Bas Chablais,
 - 35 € à la MFR Le Village,
 - 125 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie,
- **DE DIRE** que ces sommes s'ajoutent aux montants votés dans les délibérations n°1 du 13/01/2026.

- **Délibération – Remboursement des frais engagés par Mme Neyroud pour l'achat de fournitures dans le cadre du déménagement du nouveau groupe scolaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Des fournitures et du matériel ont été achetés pour le déménagement de l'école,

Considérant que ces achats ne pouvaient pas être réglés par mandat administratif,

Considérant que Madame Neyroud ne prend pas part au vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le remboursement des frais engagés par Madame Neyroud, pour un montant de 203,12 €,
- **DIT** que le paiement sera effectué sur présentation des pièces justificatives originales à la trésorerie municipale,
- **DIT** que les crédits nécessaires au remboursement seront inscrits au budget.

- **Délibération – Vote des taux d'imposition pour l'année 2026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les taux d'imposition appliqués en 2025 :

- Taxe foncière (bâti) : 27.35 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 58.22 %,
- Taxe d'habitation : 13,93 %.

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation pour l'année 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **MAINTIENT** les taux d'imposition des taxes foncières sur le bâti et le non bâti et le taux de la taxe d'habitation pour l'année 2026.

- **Délibération – Budget principal – Reprise anticipée des résultats 2025 – Délibération dérogatoire**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du CFU, le Conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Cette reprise anticipée est normalement justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel comportant un tableau des résultats d'exécution du budget concerné ainsi que les restes à réaliser au 31 décembre de l'exercice précédent, fiche validée par le comptable.

Cependant, en raison d'un problème informatique d'ampleur sur l'application CDGD du Trésor Public, le tableau ne pourra être validé par le comptable.

A titre dérogatoire, la préfecture autorise les communes à prendre une délibération sur les résultats anticipés de l'exercice 2025, sans que le tableau soit validé par le comptable.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
<u>Section de fonctionnement</u> 1 681 907.91 €	<u>Résultats propres à l'exercice 2025</u> 2 272 367.23 €	590 459.32 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u> <u>(ligne 002 du BP ou BS 2024)</u> 0	0	0
<u>Résultats à affecter</u> 1 681 907.91 €	2 272 367.23 €	590 459.32 €
<u>Section d'investissement</u> 4 673 954.04 €	<u>Résultats propres à l'exercice 2025</u> 4 460 654.43 €	-213 299.61 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u> <u>(ligne 001 du BP ou BS 2024)</u> 0	982 070.90 €	982 070.90 €
<u>Soide global d'exécution</u> 4 673 954.04 €	5 442 725.33 €	768 771.29 €
<u>Restes à réaliser au 31/12/2025</u> 0	<u>Fonctionnement</u> 0	0
<u>Restes à réaliser au 31/12/2025</u> <u>Investissement</u> 1 306 913.87 €	373 851.91 €	-933 061.96 €
<u>Reprise anticipée 2025</u> <u>(invest 001)</u> 768 771.29 €	<u>Prévision d'affectation en réserve</u> <u>(Invest 1068)</u> 590 459.32 €	0
<u>Report en fonctionnement en</u> <u>recettes</u> 0	0	0

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que les détails des restes à réaliser. En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir (comme pour la reprise « classique » des résultats) après le vote du Compte Financier Unique 2025.

Résultat global de la section de fonctionnement 2025 : 590 459.32 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2025 : 768 771.29 €.

Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025 : 933 061.96 €

Besoin de financement de la section d'investissement : -933 061,96 €- 768 771.29 € = 164 290.67 €

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de 2025,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre les mesures nécessaires à la présente délibération.

- Délibération – Budget principal – Vote du budget primitif 2026**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2026
011	Charges à caractère général	601 777,60 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	85 900,00 €
014	Atténuations de produits	42 298,00 €
65	Autres charges de gestion courante	158 260,03 €
Total des dépenses de gestion des services		1 661 335,63 €
66	Charges financières	223 603,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	500,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 888 438,63 €
023	Virement à la section d'investissement	299 012,25 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 738,67 €
Total des prélèvements au profit de la section de l'exercice d'investissement		314 750,92 €
Total des dépenses d'ordre		314 750,92 €
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		2 203 189,55 €
D 002 Résultat reporté ou anticipé		00,0 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 203 189,55 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2026
013	Atténuations de charges	4 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	264 000,00 €
73	Impôts et taxes	82 451,00 €
731	Fiscalité locale	957 300,00 €
74	Dotations, subventions et participations	810 606,55 €
75	Autres produits de gestion courante	69 000,00 €
Total des recettes de gestion des services		2 187 357,55 €
76	Produits financiers	10,00 €
77	Produits exceptionnels	300,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 187 667,55 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 522,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		15 522,00 €
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		2 203 189,55 €
R 002 Résultat reporté ou anticipé		0 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 203 189,55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2026
20	Immobilisations incorporelles	10 215,00 €
204	Subventions d'équipement versées	15 522,00 €
21	Immobilisations corporelles	181 757,39 €
23	Immobilisations en cours	22 555,92 €
Opérations d'équipement		654 689,00 €
Total des dépenses d'équipement		884 739,31 €
16	Emprunts et dettes assimilées	323 459,00 €

26	Participations et créances	5 900,00 €
27	Autres immobilisations financières	82 906,73 €
Total des dépenses financières		412 265,73 €
Total des dépenses réelles de l'exercice		1 297 005,04 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 522,00 €
041	Opérations patrimoniales	6 882,00 €
Total des dépenses d'ordre de l'exercice		22 404,00 €
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		1 319 409,04 €
Restes à Réaliser 2025		1 306 913,87 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 626 322,91 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2026
13	Subventions d'investissement	181 407,99 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	190 000,00 €
Total des recettes d'équipement		371 407,99 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	787 368,80 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 290,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
Total des recettes financières		790 658,80 €
Total des recettes réelles		1 162 066,79 €
021	Virement de la section de fonctionnement	299 012,25 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 738,67 €
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		314 750,92 €
041	Opérations patrimoniales	6 882,00 €
Total des recettes d'ordre de l'exercice		321 632,92 €
Total des recettes d'investissement de l'exercice		1 483 699,71 €
Restes à Réaliser 2025		373 851,91 €
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		768 771,29 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 626 322,91 €

Pour rappel (délibération n°1 du 01/11/2022 approuvant la M57) : en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	2 203 189,55 €
Recettes	2 203 189,55 €
Section d'investissement	
Dépenses	2 626 322,91 €
Recettes	2 626 322,91 €

• Délibération – Budget cimetière – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte administratif (CA) et au Compte de Gestion (CG).

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT.

Monsieur le Maire précise que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les comptes administratifs.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU 2025 fait ressortir les résultats suivants :

			FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	Réalisées	A	18 556.18 €	36 500 €
	RAR	B	Néant	Néant
Dépenses	Réalisées	C	27 528.09 €	10 947.80 €
	RAR	D	Néant	Néant
Solde de réalisation 2025		E = A – C	- 8 971.91 €	25 552.20 €
Résultats 2024 reportés		F	8 978.91 €	Néant
Solde (investissement) ou résultats de clôture (fonctionnement)	Excédent ou déficit	G = E + F	7 €	25 552.20 €
Différence entre les RAR		H = B – D	Néant	Néant
Résultat cumulé	Excédent ou déficit	E + F + H	7 €	25 552.20 €

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Sous la présidence de Madame Michèle NEYROUD, 1^{ère} adjointe, le Conseil municipal décide avec 12 voix POUR et 1 abstention :

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025,
- DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre les mesures nécessaires à la présente délibération.

• Délibération – Budget cimetière – Affectation du résultat de l'exercice 2025

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, provenant du compte administratif pour le budget annexe du cimetière.

A la clôture de l'exercice 2025, les résultats s'établissent ainsi :

- Un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de 7,00 €,
- Un résultat de clôture excédentaire en investissement de 25 552,20 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AFFECTE les résultats comme suit :

Affectation au budget cimetière 2026	
Solde d'exécution de la section d'exploitation reporté au chapitre R002	7,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre R001	25 552,20 €

• Délibération – Budget cimetière – Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2026 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses d'exploitation		
Chapitre	Libellé	Propositions 2026
011	Charges à caractère général	32 350,00 €
65	Autres charges de gestion courante	00,00 €
Total des dépenses de gestion des services		32 350,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
Total des dépenses réelles		32 350,00 €
023	Virement à la section d'investissement	7,00 €
042	Opération ordre transfert entre sections	10 947,80 €
Total des prélèvements au profit de la section d'investissement		10 954,80 €
Total des dépenses d'ordre		10 954,80 €
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		43 304,80 €
D 002 Résultat reporté ou anticipé		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		43 304,80 €

Recettes d'exploitation		
Chapitre	Libellé	Propositions 2026
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	4 903,07 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
Total des recettes de gestion des services		4 903,07 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
Total des recettes réelles		4 903,07 €
042	Opération ordre transfert entre sections	38 394,73 €
Total des recettes d'ordre		38 394,73 €
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		43 297,80 €
R 002 Résultat reporté ou anticipé		7,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		43 304,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2026
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
Total des dépenses d'équipement		0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Total des dépenses financières		0,00 €
Total des dépenses réelles de l'exercice		0,00 €
040	Opération ordre transfert entre sections	38 394,73 €
Total des dépenses d'ordre de l'exercice		38 394,73 €
Total dépenses d'investissement de l'exercice		38 394,73 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		0,00 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	38 394,73 €
--	-------------

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	1 887,73 €
Total des recettes d'équipement		1 887,73 €
Total des recettes financières		0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		1 887,73 €
021	Virement de la section d'exploitation	7,00 €
040	Opération ordre transfert entre sections	10 947,80 €
Total des prélèvements provenant de la section d'exploitation		10 954,80 €
Total des recettes d'ordre		10 954,80 €
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté		25 552,20 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		38 394,73 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2025 comme suit :

Section d'exploitation	
Dépenses	43 304,80 €
Recettes	43 304,80 €
Section d'investissement	
Dépenses	38 394,73 €
Recettes	38 394,73 €

MARCHES PUBLICS

• Information – Avancée de la construction du groupe scolaire

Plusieurs dates sont à retenir :

- Les opérations de pré-réception du groupe scolaire se tiendront du lundi 2 au jeudi 5 mars.
- La réception se déroulera du lundi 23 au jeudi 26 mars prochain. A compter de cette dernière date, les clés seront remises à la commune. Les entreprises auront jusqu'à la fin du mois de juillet pour lever les éventuelles réserves.
- Le déménagement est prévu le 11 avril prochain.
- L'inauguration de l'école aura lieu le samedi 30 mai au matin.

ADMINISTRATION GENERALE

• Délibération – Approbation de la convention de servitude avec ENEDIS – Parcelles 417 – 277 - 278

Enedis, par l'intermédiaire de son bureau d'études LD concept, a présenté une demande de servitude pour permettre le raccordement de la parcelle 417 pour le nouveau groupe scolaire, via les parcelles 277 et 278, en portage avec l'EPF74.

Considérant l'autorisation de l'EPF74 pour les travaux sur les parcelles 277 et 278 et pour la signature de la convention de servitude par Monsieur le Maire ;

Considérant qu'il s'agit d'établir à demeure, dans une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 143 mètres ainsi que ses accessoires et la pose d'un coffret ;

Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la commune consent à cette servitude est présenté à l'assemblée délibérante par Monsieur le Maire.

La convention est prévue pour la durée des ouvrages.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** la constitution de la servitude au profit d'ENEDIS sur les parcelles 417, 277 et 278,
- **APPROUVE** les termes de la convention de servitude au profit d'ENEDIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

• **Délibération – Avis du Conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de liaison A412 Machilly-Thonon-les-Bains**

Vu le Code de l'environnement et notamment les dispositions relatives à l'autorisation environnementale,

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet de liaison autoroutière A412 Machilly – Thonon-les-Bains incluant la suppression des passages à niveau n°65 et n°66 sur le territoire de la commune de Perrignier,

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance, selon ses compétences de l'ensemble des pièces du dossier intéressant le territoire de Ballaison,

Considérant qu'après l'étude attentive du dossier, deux observations sont à prendre en considération :

- L'impact du bruit de l'autoroute pour le lieu-dit de la Tuilière, dont les habitations sont à proximité du projet,
- Une préservation accrue de la faune notamment les castors au niveau du ruisseau « Le Vire ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale relative à la liaison autoroutière A412 Machilly – Thonon-les-Bains sous réserve de la prise en compte des deux observations précitées.

• **Délibération – Approbation de la convention de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le Pérés'cool – Aide à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les orientations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en matière de soutien aux accueils de loisirs sans hébergement,

Vu le projet de convention de partenariat entre la CAF et le Pérés'cool (structure d'accueil),

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier de l'aide financière de la CAF afin de soutenir l'accueil des enfants et adolescents au sein des accueils de loisirs sans hébergement,

Considérant que ladite convention a pour objet de définir les relations entre la CAF et la structure d'accueil, notamment en ce qui concerne les modalités d'attribution et de versement de l'aide financière, les engagements réciproques du gestionnaire et de la CAF ainsi que les modalités d'évaluation et de contrôle des actions menées.

Considérant que la convention est conclue pour la durée allant du 11 janvier 2026 au 10 janvier 2031,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- **Délibération – Approbation de la nouvelle convention relative à la tarification sociale – Cantine à 1€**

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Une aide financière est accordée aux communes rurales de moins de 10 000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires, et maternelles.

L'aide de l'Etat de 3 € par repas est versée à deux conditions :

- La grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial,
- Au moins une tranche est inférieure ou égale à 1€ et une supérieure à 1€.

La convention signée en 2022 étant arrivée à échéance, il est proposé au Conseil municipal d'approuver une nouvelle convention à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2027.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de la tarification sociale.

RESSOURCES HUMAINES

Depuis début février, Christian CONDEVAUX a repris ses fonctions au sein du service technique. La mission de Maxime, recruté via Chablais Inter-emploi pour le remplacement de Christian, prendra fin le 28 février prochain.

Un recrutement est actuellement en cours pour un poste d'agent de restauration et d'entretien des locaux du nouveau groupe scolaire. Il s'agit d'un poste annualisé à temps non complet.

AFFAIRES SOCIALES

Néant

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- **Information sur les événements de la Pérés'cool**

Les vacances de février avaient pour thème « L'Asie du Sud-Est » avec au programme :

- La découverte d'un pays de l'Asie du Sud-Est par jour,
- Une sortie au cinéma au lieu d'une sortie luge annulée à cause de la météo,
- Un partenariat avec la bibliothèque pour le prêt de livre sur la thématique des vacances, la lecture d'un livre par Sylvie DETURCHE et la possibilité d'une lecture libre,
- Les grands ont terminé la création d'une histoire autour d'un dragon perdu sur Terre,
- Des ateliers culinaires,
- Un partenariat avec les anciens de la commune : activité manuelle et initiation au yoga,
- Un grand jeu a été organisé à la fin de la première semaine,
- L'organisation d'une grande fête pour le Nouvel An asiatique (déguisements, maquillage, atelier photo, musique ...).

Durant les vacances, environ 38 enfants par jour ont été accueillis à la Pérés'cool.

Un stagiaire a terminé son stage BAFA.

Un exercice incendie a eu lieu le jeudi 19 février à 10h45

Les mercredis de la prochaine période auront pour thème « le Monde sous-marin » avec une sortie organisée à la Cité de l'eau, le 1^{er} avril prochain.

Néant

URBANISME ET CADRE DE VIE

1. NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DEPOSEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

Transfert de permis de construire (dossier instruit par la commune) :

Dépôt le 30/01/2026 : PC 74 025 25 00009-T01 : Mme GÜRBÜZ Nilufer, demande de transfert du permis de construire accordé le 24/06/2025 à SAS JM INTER **pour réaménagement d'un bâtiment rural et création d'un logement** au 219 chemin de la Caserne, lieu-dit : « La Caserne » en zone Ud du PLUi. **Arrêté de transfert émis le 16/02/2026.**

Déclarations préalables : (dossiers instruits par la commune).

Dépôt le 05/12/2025 : DP 74 025 25 00049 : M. FERRARO Gaetano, 536B chemin des Arales, lieu-dit : « Aux Arales », zone Ud : **Installation de 40 panneaux photovoltaïques sur toiture, surface de 80 m2.** **Décision de non opposition émise le 12/12/2025.**

Dépôt le 16/01/2026 : DP 74 025 26 00002 : M. BARNERIAS Jean Mathieu, 14D chemin de la Caserne, lieu-dit : « Le Quart », zone Ud, **pose d'un portail et d'une clôture de 1,60 m.** **Décision de non opposition du 12/02/2026.**

Déclaration préalable modificative :

Dépôt le 16/01/2026 : DP 74 025 23 B0052-M01 : M. LUPO Giacomo, 486 route des Fées, lotissement les Mélèzes, lieu-dit : « Les Chapons », zone Uc, **suppression de deux terrasses accordées par la DP initiale le 14/08/2023 : terrasse en béton de 15 m2 au 1^{er} niveau et terrasse bois de plain-pied de 42,20 m2.** **Décision de non opposition émise le 10/02/2026.**

2. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DÉLIVRÉES PAR LE PRÉSIDENT DE THONON-AGGLOMERATION

Monsieur le Président de Thonon Agglomération n'a pas fait valoir son droit de préemption sur le dossier suivant :

Dépôt le 29/01/2026 : DIA 74025 26 00001 : Maître LE GUILLOU Anne-Sophie, notaire à DOUVAIN (74140), pour M. CLEMENT Christophe, terrain situé 18 impasse des Malys, lieu-dit : « Le Veigeret », zone Uh – zone à dominante habitat – cœur de hameau dense et historique. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 03/02/2026.**

Dépôt le 05/02/2026 : DIA 74025 26 00002 : Maître NAZ Dominique, notaire à DOUVAIN (74140), pour M. et Mme LAVOREL Denis, terrain situé lieu-dit : « Crapon du Milieu », zone agricole dédiée à l'activité agricole. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 12/02/2026.**

• Délibération – Classement dans la voirie communale de l'impasse du Pré Bellet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n°16 du 10/03/2025 pour création d'une nouvelle voie, et de sa décision de la nommer : impasse du Pré Bellet.

Cette impasse sera ouverte à la circulation publique et desservira le futur groupe scolaire, en cours de finalisation.

Monsieur le Maire indique que la commune est propriétaire de la parcelle située section E, n°417 sur laquelle la nouvelle voie est créée, et qu'il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique pour son classement dans la voirie communale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CLASSE dans la voirie communale l'impasse du Pré Bellet, allant de la RD N°20 : route des Voirons, jusqu'au parking du futur groupe scolaire, sur une longueur de 85 m.
- PRECISE que le tableau de classement des voies communales sera mis à jour suite à cette classification.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires, ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

• Délibération – Vente de parcelles dans le cadre du projet de l'autoroute A412

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 et suivants relatifs à la gestion des biens communaux et aux opérations immobilières ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, le cas échéant ;

Vu le décret ministériel du 24 décembre 2019, les travaux de création d'une liaison à 2x2 voies entre MACHILLY et THONON-LES-BAINS, conférant le statut autoroutier à la liaison nouvellement créée et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de MACHILLY, BON-EN-CHABLAIS, BALLAISON, BRENTHONNE, FESSY, LULLY, PERRIGNIER, ALLINGES, MARGENCEL et THONON-LES-BAINS, ont été déclaré d'utilité publique au profit de la société AMEDEA agissant au nom et pour le compte de l'Etat.

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BAFU/2025-0060 du 3 juillet 2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire ;

Vu la délibération n°6 du 5 novembre 2025 autorisant Monsieur le Maire à signer la promesse de vente portant sur les parcelles ci-après visées ;

Vu la promesse de vente en date du 3 décembre 2025 ;

Vu le projet d'acte de vente annexé à la présente délibération ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune est propriétaire des parcelles figurant dans le tableau ci-après, relevant du domaine privé de la commune.

Section et n° de parcelle	Nature	Surface en m ²	Lieu-dit	Acquisition par AMEDEA	Reliquat conservé par la commune
C 411	Taillis	228 m ²	Champ du Vire	228 m ²	Néant
C 932	Terre	580 m ²	Gevret-Nord – Impasse du Vire	13 m ²	567 m ²
D 173	Taillis	14 071 m ²	La commune	56 m ²	13 848 m ² (EC 167)
C Rui1q	Ruisseau	38 m ²	Ruisseau grand Vire	38 m ²	Néant
TOTAL ACQUIS PAR AMEDEA				335 m²	

Ces parcelles sont aujourd'hui sous emprise du projet déclaré d'utilité publique emportant création d'une liaison à 2x2 voies entre MACHILLY et THONON-LES-BAINS.

La commune a été sollicitée par la société AMEDEA agissant au nom et pour le compte de l'Etat, s'agissant de la vente de ces parcelles.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la vente des parcelles précitées moyennant une indemnité de DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS ET VINGT-UN CENTIMES (254,21 €) :

Indemnité principale		
Parcelle C411	0,65 € x 228 m ²	148,20 €
Parcelle C932	1,50 € x 13 m ²	19,50 €
Parcelle D173	0,65 € x 56 m ²	36,40 €
Parcelle C Rui1q	1 € x 38 m ²	38 €
Total indemnité principale		242,10 €

Indemnité de réemploi	
242,10 € x 5.00 %	12,11 €
Total indemnité de réemploi :	12,11 €
Total général indemnité principale :	
	242,10 €
Total général indemnité réemploi :	12,11 €
Total général :	
	254,21 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession des parcelles ci-dessus visées appartenant au domaine privé de la commune, telles qu'indiquées au projet d'acte de vente, à la société AMEDEA agissant au nom et pour le compte de l'Etat, via la signature d'un acte administratif.
- **APPROUVE** cette cession moyennant le versement d'une indemnité fixée à la somme de DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS ET VINGT-UN CENTIMES (254,21 €).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente à intervenir en la forme administrative, avec faculté de se substituer un adjoint, ainsi que tous documents, demandes et pièces nécessaires à la réalisation de la cession, étant entendu que les frais afférents seront à la charge de la société AMEDEA, agissant au nom et pour le compte de l'Etat.

SECURITE

- Information sur les aménagements de voirie

Il y a quelques jours, la chicane de la Route des Crapons a été vandalisée et les panneaux de signalisation ont balancés dans un fossé. Après les avoir retrouvés, les services techniques ont remis en place l'aménagement.

FETES ET CEREMONIES

- Galette des aînés – 17 janvier

La galette des aînés a eu lieu prévue le samedi 17 janvier à la salle des fêtes.

- Vœux du Maire – 31 janvier

Les vœux du Maire se sont déroulés à la salle des fêtes le samedi 31 janvier 2026 à 19h.

MOTIONS ET VŒUX

Néant

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- Commission JEUNESSE ET ECOLES

Néant

- **Commission ENVIRONNEMENT**

La commission environnement s'est réunie et a établi un bilan du mandat qui a été remis en mairie à l'attention des prochains conseillers.

- **Commission INFORMATION ET COMMUNICATION**

L'Echo de la Colline est actuellement en cours d'impression. Il sera distribué dans quelques jours.

- **Commission VOIRIE ET RÉSEAUX**

Néant

- **Commission BÂTIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX - CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT**

Néant

- **Commission ANIMATION ET CULTURE**

Néant

INTERCOMMUNALITE

Néant

INFORMATIONS DIVERSES

- **Elections municipales – 15 et 22 mars 2026**

Le tableau d'inscription pour tenir le bureau de vote a été transmis aux conseillers.

Le scrutin sera ouvert dimanche 15 mars de 8h à 18h.

QUESTIONS DIVERSES

Clôture de la séance à 22h30

La secrétaire de séance

Michèle NEYROUD



Le Maire

Christophe SONGEON

